REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT HERAULT ARRONDISSEMENT LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Décembre 2021

Commune de PAULHAN

N° 2021/12/06

Date de la convocation	06 /12 /2021
	Votes : 22
Présents: 18	Pour: 22
Absents: 05	Contre: 0
Représentés: 04	Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un et le treize décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

<u>Etaient absents</u>: MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations: - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel

- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

<u>Objet</u>: Communication des rapports sur le prix et la qualité des services eau et assainissement pour l'année 2020 de la régie intercommunale INTERC'EAU

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20211213-2021-12-06-DE Date de télétransmission : 16/12/2021 Date de réception préfecture : 16/12/2021 Monsieur le Maire rappelle que la commune de Paulhan adhère aux services eau et assainissement de la régie intercommunale INTERC'EAU.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Clermontais en date du 5 Octobre 2021 approuvant les rapports sur le prix et la qualité des services eau et assainissement de la régie intercommunale (RPQS) de l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services eau assainissement de la régie intercommunale INTERC'EAU de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire, Claude VALERO

Le Maire

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le